

Ministry of Education  
Early Years and Child Care Division

315 Front Street West, 11<sup>th</sup> floor  
Toronto ON M5V 3A4

Ministère de l'Éducation  
Division de la petite enfance et de  
la garde d'enfants

315, rue Front Ouest, 11<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5V 3A4



**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations  
scolaires

**EXPÉDITRICE :** Nancy Naylor  
Sous-ministre  
Ministère de l'Éducation

**DATE :** Le 13 août 2020

**OBJET :** Programmes avant et après l'école pour l'année scolaire 2020-  
2021

---

Le gouvernement est conscient que les programmes avant et après l'école sont une aide essentielle aux parents et aux familles. À la suite de l'annonce du ministre Lecce le 30 juillet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, tous les services de garde agréés et les programmes avant et après l'école pourraient fonctionner au maximum de leur capacité en respectant les ratios normaux et le nombre maximal d'enfants par groupe. De plus, les centres pour l'enfant et la famille ON y va (centres ON y va) pourront également reprendre leurs activités en personne.

Tous les programmes doivent respecter des normes de santé et sécurité strictes pour reprendre leurs activités, notamment les suivantes :

- regrouper les enfants et limiter les interactions entre les groupes;
- exiger des masques médicaux et une protection oculaire pour tous les adultes du programme et exiger des masques non médicaux ou en tissu pour les enfants de 4<sup>e</sup> année et plus;
- procéder au dépistage, limiter les visiteurs et consigner les présences aux fins de recherche des contacts;
- mettre au point des protocoles de santé et sécurité pour la COVID-19;
- accroître le nettoyage.

Pour soutenir la reprise des programmes avant et après l'école, j'ai le plaisir de vous faire parvenir le document *Programmes avant et après l'école de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année – Politiques et lignes directrices à l'intention des conseils scolaires 2020-2021.*

Ce document a été mis à jour et inclut ce qui suit :

- les directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 pour soutenir la reprise des programmes avant et après l'école avec des procédures de santé et de sécurité renforcées;
- les autres facteurs à considérer pendant l'évaluation de la viabilité et de la demande de reprise des activités;
- les pratiques exemplaires pour limiter les interactions entre les groupes d'élèves lorsqu'ils participent à des programmes avant et après l'école;
- une mise à jour concernant la consignation des renseignements sur les programmes avant et après l'école au ministère.

Vous trouverez également une version révisée du document *Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 – Services de garde d'enfants* ainsi que le nouveau document *Centres pour l'enfant et la famille ON y va – Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19* destiné à appuyer la réouverture de ces centres. Ces directives ont été élaborées pour tenir compte des mesures de santé et de sécurité mises à jour qui seront appliquées à l'automne, ainsi que les directives propres à chaque programme.

Le document révisé *Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 – Services de garde d'enfants* fournit des directives mises à jour pour appuyer le fonctionnement des services de garde. Les points saillants de ces changements se trouvent à la page 4 du document.

Le document *Centres pour l'enfant et la famille ON y va – Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19* propose des directives pour soutenir les partenaires avec la réouverture des programmes pour l'enfant et la famille, dont :

- des directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 pour soutenir les programmes pour l'enfant et la famille avec des procédures de santé et sécurité renforcées;
- l'élaboration de politiques et de processus pour la réservation d'une place et (ou) l'inscription à l'avance pour participer aux programmes et services en personne;
- la prestation continue des services virtuels pour soutenir les familles à distance;
- l'offre d'options de programmes extérieurs et mobiles aux familles;
- la décision de ne pas offrir de services de garde informels et de services de garde de relève pour le moment.

Ces documents, élaborés par le ministère de l'Éducation en étroite collaboration avec le ministère de la Santé, s'appuient sur les dernières recommandations du D<sup>r</sup> David Williams, médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, et des spécialistes du Groupe de commandement pour la lutte contre la COVID-19.

Le Ministère sait que d'autres facteurs devront être pris en compte pour évaluer la demande et la viabilité des programmes avant et après l'école dans le contexte actuel, en prévision de leur réouverture en septembre 2020. Le Ministère entend donc travailler avec vous pour appuyer ce processus et répondre aux besoins des familles.

Je vous remercie pour votre soutien constant dans le cadre de la réouverture des écoles, des centres ON y va et des services de garde agréés de la province. Le Ministère s'engage à collaborer étroitement avec tous ses partenaires pour veiller à la sécurité de chacun et soutenir les enfants et leur famille.

Merci.

La sous-ministre de l'Éducation,

Nancy Naylor

c. c. Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Directeur général, Council of Ontario Directors of Education (CODE)